



HAL
open science

Continuer à lutter depuis l'extérieur : les stratégies internationales de l'opposition nicaraguayenne en exil

Garance Robert

► To cite this version:

Garance Robert. Continuer à lutter depuis l'extérieur : les stratégies internationales de l'opposition nicaraguayenne en exil. Les Études du CERI, 2024, Amérique latine. L'Année politique 2023, 271-272, pp.31-38. 10.25647/etudesduceri.271-272.06 . hal-04419274

HAL Id: hal-04419274

<https://sciencespo.hal.science/hal-04419274>

Submitted on 26 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Continuer à lutter depuis l'extérieur : les stratégies internationales de l'opposition nicaraguayenne en exil par Garance Robert

Un régime autoritaire qui glisse vers le totalitarisme

Le Nicaragua se trouve actuellement dans une situation de verrouillage politique sans précédent et dont l'issue est de plus en plus incertaine. La sortie officielle et définitive de l'Organisation des Etats américains (OEA) le 19 novembre 2023 ou encore la fermeture de l'Université centraméricaine (UCA) le 16 août, sous des accusations de « terrorisme », témoignent à la fois de cette fermeture et de l'isolement grandissant du pays, que ce soit vis-à-vis du continent ou du reste du monde.

La crise politique de 2018, déclenchée à la suite de l'insurrection populaire du mois d'avril, avait représenté l'aboutissement d'un processus de « dé-démocratisation » entamé dès le retour au pouvoir de Daniel Ortega en 2006. Cette détérioration graduelle, crainte avant même son élection¹ puis décrite et analysée tout au long de ces deux décennies par de nombreux observateur·rice·s, chercheur·e·s² et acteur·rice·s politiques nationaux·les³ a reposé, d'une part, sur une stratégie clientéliste très étendue, sous couvert de la mise en place de mécanismes « participatifs » ; et d'autre part, sur la cooptation progressive de toutes les institutions démocratiques du pays – électorales, législatives, judiciaires et, par conséquent, sur la concentration du pouvoir par le dictateur et son clan.

Malgré une satisfaction relative de la population vis-à-vis des résultats économiques et sociaux du régime, notamment durant la période 2006-2016⁴, c'est une mobilisation contre une réforme des pensions de retraite, renforcée par un mouvement précédent contre l'inaction du gouvernement (soupçonnée d'être volontaire) devant l'incendie de centaines d'hectares d'une réserve naturelle de la côte caraïbe (Indio Maíz) qui a constitué le point de départ de la crise.

L'ampleur de l'insurrection a été inédite. Réunissant des centaines de milliers de personnes, les manifestations ont pris plus de force à chaque nouveau rendez-vous. Elles sont venues démentir toutes les analyses qui critiquaient l'apathie des jeunes et le manque d'action face à la concentration du pouvoir par le gouvernement sandiniste⁵. Très rapidement, les manifestant·e·s

¹ D. Lacombe, « Struggling against the 'worst-case scenario' ? Strategic conflicts and realignments of the feminist movement in the context of the 2006 nicaraguan elections », *Bulletin of Latin American Research*, Vol. 33, n° 3, 2014, pp. 274-288.

² Quelques exemples : G. Bataillon, « Amérique centrale, fragilité des démocraties », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 73, 2009, pp. 7-8 ; A. Chaguaceda, « Régimen político y estado de la democracia en Nicaragua. Procesos en desarrollo y conflictos recientes », *Nueva sociedad*, n° 240, 2012 (<https://nuso.org/articulo/regimen-politico-y-estado-de-la-democracia-en-nicaragua-procesos-en-desarrollo-y-conflictos-recientes/>).

³ D. Téllez, « Le gouvernement a polarisé le pays et la crise économique rend un dialogue national urgent », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 73, 2009, pp. 101-112 ; Equipo Envío, « Abril 2018, la insurrección de la conciencia », *Envío*, n° 434, 2018 ; C. F. Chamorro, « Le "pouvoir citoyen" d'Ortega au Nicaragua, démocratie participative ou populisme autoritaire ? », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 71, 2009, p. 88-89.

⁴ M. Miranda et I. Alvarez, « Un enigma llamado Daniel Ortega », *Nueva Sociedad*, n° 262, 2016 (<https://nuso.org/articulo/un-enigma-llamado-daniel-ortega/>).

⁵ J.-L. Rocha, « La jeunesse révoltée d'avril à travers les yeux des adultes », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 112, 2019, pp. 83-100.

ont réclamé la démission d'Ortega. La répression a été immédiate et sanglante, les mercenaires recrutés pour l'occasion ayant reçu l'ordre de « tirer pour tuer »⁶. Les négociations avec le gouvernement avaient assez tôt pris des allures de farce, tandis que celui-ci dénonçait un supposé « coup d'Etat » bénéficiant de l'appui de l'Agence centrale du renseignement américaine (CIA). Malgré une immense capacité d'organisation et une très forte résistance, le soulèvement a été écrasé de manière systématique à partir du mois de juillet 2018 dans l'ensemble du pays, au moyen de la tristement célèbre « opération nettoyage ». Cet épisode s'est achevé sur un bilan d'au moins 316 personnes tuées, plus de 8 000 blessé·e·s et 349 prisonnier·ère·s politiques⁷ – mais ceux-ci étaient loin d'être les dernières victimes du régime.

Depuis lors, le gouvernement parle d'un soi-disant « retour à la normalité ». Si les actes de protestation ouverts et massifs ont effectivement cessé, le contexte ne s'est en rien assoupli, et l'on assiste à une forme d'institutionnalisation des politiques répressives et de la criminalisation de la protestation⁸ qui se renforce aujourd'hui encore.

Il convient de mentionner à cet égard plusieurs mesures phares, en particulier la promulgation en 2020 d'un ensemble de trois lois qui constituent la nouvelle base du pouvoir pour incriminer les opposants. Dès le mois de février 2021, plusieurs personnalités s'étaient déclarées « pré-candidates » aux élections générales du 7 novembre. La plupart ont été arrêtées et incarcérées aux mois de juin et juillet. La majorité des personnes emprisonnées à la suite de la « première vague » d'arrestations liées aux événements de 2018 avaient été « relâchées » (c'est-à-dire souvent assignées à résidence), puis étaient pour la plupart parties en exil. Une nouvelle vague a eu lieu en 2021 précisément en vertu des lois susmentionnées, puis d'un nouveau texte de décembre 2020 intitulée « Défense des droits du peuple à l'indépendance, la souveraineté et l'autodétermination pour la paix ». Après plus d'un an et demi de captivité et un très grand travail de pression au niveau international, de manière assez inattendue et théâtrale, Daniel Ortega a décidé de « libérer » 245 personnes emprisonnées, en même temps qu'il les a déchues de leur nationalité. Quarante-deux autres personnalités subiront le même sort le mois suivant, tout cela au moyen d'une réforme constitutionnelle de l'article 21 et de la promulgation d'une « loi spéciale » complémentaire.

De ce point de vue, le Nicaragua a franchi une nouvelle étape en matière de dédain et d'irrespect à l'égard du droit international et des droits humains. En effet, cette mesure entre en contradiction avec plusieurs textes internationaux desquels il est signataire, notamment l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (ONU), l'article 20 de la Convention américaine relative aux droits humains de 1969 ou encore la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

⁶ Amnesty International, « Disparar a matar. Estrategias de represión de la protesta en Nicaragua », AMR 43/8470/2018, 29 mai 2018.

⁷ Centro nicaragüense de derechos humanos (Cenidh), « Informe Seis meses de resistencia cívica frente a la represión gubernamental Derechos Humanos en Nicaragua », 2018.

⁸ G. Robert, « La liberté d'expression en Amérique centrale : entre criminalisation et défense d'un droit humain », in A. Cabezas Vargas et S. Large (dir.), *Libertad De Expresión Y De Creación En Centromérica*, Binges, Orbis Tertius, 2022, pp. 19-48.

Produit de toutes ces mesures, le nombre d'exilé·e·s ayant quitté le territoire du fait de la répression au Nicaragua était déjà estimé fin 2020 à plus de 100 000 personnes⁹. Depuis 2022, la tendance s'est accélérée et le pays connaît un véritable exode : plus de 460 000 personnes en sont sorties entre début 2022 et juin 2023¹⁰, ce qui porte le chiffre total à plus d'un demi-million. Ces individus se déplacent principalement vers le Costa Rica voisin et les Etats-Unis, et plus marginalement vers l'Espagne et le Mexique. Le Nicaragua affronte donc actuellement la pire crise migratoire de son histoire.

Comme l'illustre ce sommaire rappel des faits, la situation interne du pays est critique. Si plusieurs personnes font état de l'existence de réseaux de résistance à l'intérieur des frontières, ceux-ci sont clandestins et fragiles, dans une situation de menace permanente. Il est même devenu difficile d'obtenir des informations sur ce qu'il s'y passe réellement tant il est risqué pour celles et ceux qui s'y trouvent d'en rapporter. Et la possibilité de les vérifier est bien évidemment réduite voire souvent inexistante¹¹.

L'opposition nicaraguayenne en exil et les actions internationales

En réaction, plusieurs réseaux de solidarité et de militantisme internationaux ont émergé. Dès 2018, des « caravanes de solidarité » ont été organisées afin de mettre en lumière les événements au Nicaragua en diffusant des informations, notamment à travers des témoignages, tant en Europe qu'aux Etats-Unis et en Amérique du Sud.

Dans un premier temps, ces groupes de solidarité ont apporté leur soutien aux caravanes, principalement sur le plan logistique, puis ils se sont constitués de manière plus pérenne. Cela s'est particulièrement manifesté en Europe – avec une activité notable en Espagne, en France, en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède – ainsi qu'aux Etats-Unis. Ces groupes sont devenus *de facto* des relais pour l'opposition nicaraguayenne, de plus en plus muselée à l'intérieur du pays. Malgré le déclin progressif de l'intérêt de l'opinion publique internationale, après une médiatisation relativement importante en 2018 dans les principaux journaux nationaux européens et nord-américains, l'opposition exilée demeure active. Ses actions sont articulées autour de deux grands axes : l'incidence politique d'une part, et les démarches judiciaires internationales d'autre part, ces deux activités se chevauchant fréquemment.

• Incidence politique

Le premier axe s'exécute avant tout au sein des pays abritant des groupes de solidarité, et se traduit par des démarches auprès d'élus des assemblées nationales, ainsi que par des interactions avec le personnel des ministères des Affaires étrangères, par exemple. Il englobe toutes les initiatives visant à accroître la visibilité de la situation et à inciter les parlementaires à interpeller

⁹ J.-L. Rocha, « Nicaragua's exiles : Statistics and personal tragedies », *Noria Research*, 9 décembre 2022 (<https://noria-research.com/nicaraguas-exiles-statistics-and-personal-tragedies/>).

¹⁰ Colectivo Nicaragua Nunca +, « Situación de las personas nicaragüenses desplazadas forzadas », juin 2023 (<https://colectivodhnicaragua.org/wp-content/uploads/2023/06/Desplazamiento-Forzado-junio-2023.pdf>).

¹¹ Entretiens anonymes avec des membres de l'opposition nicaraguayenne en exil, San José, Costa Rica, 2023.

directement les autorités nicaraguayennes, voire à plaider en faveur de sanctions. Les efforts sont principalement portés en direction des deux « blocs » jugés capables d'exercer une pression efficace sur le Nicaragua, à savoir l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis, mais aussi des instances supranationales, en particulier le Parlement européen, l'OEA et l'ONU.

Une des premières réussites de ce lobbying au niveau régional a été la visite en janvier 2019 d'un groupe de parlementaires européens au Nicaragua. Par ailleurs, en septembre – soit un an après la répression sanglante de 2018 – l'UE a instauré un régime de sanctions, en réponse à la détérioration de la situation politique et sociale. Les mesures restrictives actuelles concernent vingt-et-un individus liés au régime et au clan présidentiel, ainsi que trois entités privées. Les personnes figurant sur la liste des sanctions voient leurs avoirs gelés, tandis que les citoyens et entreprises de l'UE ont interdiction de leur fournir des fonds. De plus, les personnes physiques sont soumises à une interdiction de voyager les empêchant d'entrer sur le territoire de l'UE ou d'y transiter. L'UE a également refusé de reconnaître le résultat des dernières élections de novembre 2021 et Josep Borrell, le chef de la diplomatie européenne, a déclaré que le Nicaragua était « l'une des pires dictatures au monde¹² ». En septembre de la même année, la représentante de l'UE avait été expulsée du pays. Depuis 2019, le Parlement a ainsi émis plusieurs condamnations fermes et formelles contre le régime nicaraguayen.

Du côté des Etats-Unis, qui entretiennent une relation plus directe avec le Nicaragua, le nombre de sanctions prononcées a été considérablement plus élevé, ciblant elles aussi exclusivement des individus (51) et des entités privées (11). Jusqu'à présent, ils se sont refusés à appliquer des sanctions susceptibles d'impacter l'économie du pays. En effet, bien que ce type de sanctions soit jugé plus « efficace », la diplomatie américaine craint qu'elles affectent en premier lieu la population nicaraguayenne demeurée sur place, dans un pays où la crise économique touche principalement les plus vulnérables. Par ailleurs, une telle mesure pourrait avoir des répercussions sur d'autres nations de la région, étant donné l'Accord de libre-échange d'Amérique centrale (Aléac) qui lie depuis les années 2000 le Costa Rica, la République dominicaine, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et les Etats-Unis. Ces derniers redoutent l'effet potentiellement déstabilisateur de ces sanctions sur l'ensemble de la région. De manière similaire en Europe, la composante commerciale de l'accord d'association UE-Amérique centrale de 2013 demeure en vigueur, et participe de ce fait à la consolidation du régime.

Au niveau interrégional, en 2018, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) de l'OEA a joué un rôle prépondérant dans la mise en lumière de la situation, notamment grâce à l'instauration du Mécanisme spécial de suivi pour le Nicaragua (Meseni), un organisme chargé de surveiller la mise en œuvre des recommandations de la CIDH dans le pays à la suite de sa visite en juin. Bien que suspendu en décembre, le Meseni a tenté de poursuivre ses activités depuis Washington. De même, la CIDH a dépêché un Groupe interdisciplinaire d'experts indépendants (GIEI) pour faire la lumière sur les événements d'avril et mai 2018, produisant également un rapport sur la situation. L'OEA, notamment à

¹² « Foreign Affairs Council : Remarks by the High Representative/Vice-President Josep Borrell at the press conference », 19 octobre 2021 (www.eeas.europa.eu/delegations/tunisia/foreign-affairs-council-remarks-high-representativevice-president-josep-borrell-press-conference_und_en).

travers son assemblée, n'a cessé de condamner ouvertement les événements au Nicaragua, mais ces mesures ne semblent pas avoir incité le gouvernement à adopter une attitude et des actions plus respectueuses des droits humains.

Par ailleurs, les opposants sont particulièrement actifs dans les enceintes de l'ONU, en particulier au sein du Conseil des droits de l'homme. En mars 2022, celui-ci a décidé d'établir un mécanisme indépendant d'enquête dans le pays, à travers la création du Groupe d'experts en droits humains sur le Nicaragua (GHREN), renouvelé le 3 avril 2023. Son mandat consiste à enquêter sur toutes les formes d'atteintes aux droits fondamentaux commises dans le pays depuis 2018, en collaborant avec divers acteurs tels que le gouvernement, les organisations internationales et la société civile. Il a publié son premier rapport en mars 2023, mais fait face à de nombreux défis qui l'empêchent d'accomplir un travail exhaustif. En effet, à l'instar de l'ensemble de la communauté internationale, il est interdit d'accès au pays, ne dispose que d'informations fragmentaires et difficilement vérifiables, et la communication avec le gouvernement du Nicaragua est quasiment inexistante.

Ainsi, malgré les efforts soutenus de l'opposition en exil, les résultats concrets de ses actions demeurent relativement limités. La lenteur des processus laisse aux autorités nicaraguayennes toute latitude pour cultiver ou renforcer leurs liens avec des partenaires rivaux ou adversaires des Etats-Unis, notamment la Chine et la Russie. En cette année 2023, partout où des groupes de personnes exilées du Nicaragua subsistent, les réseaux de solidarité persistent à diffuser des informations cruciales, à sensibiliser l'opinion publique à la situation et à organiser des événements de solidarité en faveur du « peuple nicaraguayen ». Toutefois, face à la détérioration de la situation, les mouvements, particulièrement actifs en 2018-2019, montrent des signes d'affaiblissement, et les perspectives semblent de moins en moins encourageantes. Les activistes eux-mêmes expriment souvent leur déception face au pragmatisme de ces espaces, à la difficulté de faire entendre leur voix et à l'efficacité limitée des sanctions, lorsqu'elles sont obtenues. Bien que l'incidence politique demeure une stratégie centrale, elle peine à obtenir des gains concrets, d'autant plus que les priorités géopolitiques des Etats occidentaux (Ukraine, Proche-Orient...) semblent bien éloignées de l'Amérique centrale.

•Les actions judiciaires au niveau international

Le deuxième volet de la stratégie de l'opposition nicaraguayenne en exil se concentre sur la possibilité de faire aboutir des actions judiciaires dirigées d'une part contre l'Etat nicaraguayen, et d'autre part contre des individus, responsables identifiés des plus graves atteintes aux droits humains.

Au niveau interaméricain, le Nicaragua est définitivement sorti de l'OEA en novembre 2023 après que l'assemblée de l'organisation a refusé de reconnaître l'intégralité du processus électoral entamé en 2021 – qui s'est conclu par la quatrième élection consécutive de Daniel Ortega à la présidence de la République. En représailles, ce dernier a initié le retrait du pays de l'OEA, effectif deux ans plus tard. Mais avant cela, et surtout depuis 2018, le Nicaragua ne respectait que peu les résolutions émises par la CIDH ou les jugements de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CoIDH). Malgré ces obstacles, l'OEA demeure un espace de mobilisation important.

En effet, depuis 2018, un nombre considérable de recours ont été déposés par diverses organisations de la société civile nicaraguayenne auprès de la CIDH. Le parcours est long et complexe, et c'est précisément la durée de traitement qui suscite l'une des principales critiques à l'encontre du système interaméricain, conjointement avec le problème de l'application. L'OEA ne dispose en effet d'aucun mécanisme coercitif ou de sanctions obligeant un Etat à mettre en œuvre un jugement prononcé. C'est donc en raison de la lenteur des procédures qu'aucun cas lié aux violations des droits humains relevant de la responsabilité du gouvernement nicaraguayen et de l'Etat depuis 2018 n'a encore été porté devant la CoIDH. Certaines mesures de protection (*medidas cautelares*) avaient été accordées à des personnalités – défenseur·e-s de droits humains, journalistes et activistes politiques – dont la sécurité était considérée comme menacée, mais leur efficacité était tout aussi limitée puisque c'est l'Etat oppresseur qui est lui-même chargé de protéger ces individus.

Par ailleurs, il convient de souligner que la CoIDH ne dispose pas de la compétence nécessaire pour juger des individus ou des responsabilités individuelles, contrairement à une institution telle que la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye. Toutefois, la CPI ne peut être saisie dans ce cas, le Nicaragua n'ayant pas ratifié le Statut de Rome, ce qui restreint considérablement les recours pour les opposants. Notons néanmoins que si les autorités futures venaient à ratifier rétroactivement le Statut, les responsables pourraient être poursuivis.

Enfin, au nom de la compétence universelle¹³, l'Argentine a initié, le 5 octobre 2022, une enquête pénale ciblant les principaux responsables des violations des droits humains au Nicaragua. Cette enquête vise spécifiquement ceux qui, au sein de la structure étatique ou para-étatique, pourraient être tenus responsables de l'émission et de l'exécution d'ordres de persécution pour des motifs politiques et/ou religieux¹⁴. L'initiative a été lancée par un juge fédéral argentin à la suite d'une plainte déposée par deux avocats, l'un argentin et l'autre nicaraguayen, avec l'appui du procureur concerné. Les personnes impliquées dans ce processus collaborent étroitement avec toutes les instances susmentionnées, détenant des informations détaillées sur les événements au Nicaragua et sur la situation actuelle, en particulier les données systématisées par le GHREN, qui constituent une source fiable et crédible. Ce processus pourrait éventuellement aboutir à l'émission de mandats d'arrêt à l'encontre des accusés, en cas (très probable) de non-présentation au procès. L'objectif manifeste de cette démarche n'est ainsi pas la comparution (très peu probable) des accusés devant la justice argentine ; il s'agit surtout d'exercer une pression accrue et de renforcer l'isolement du gouvernement Ortega.

¹³ La compétence universelle désigne la compétence exercée par un Etat qui poursuit les auteurs de certains crimes, quel que soit le lieu où le crime est commis et sans égard à la nationalité des auteurs ou des victimes.

¹⁴ Outre Ortega et Murillo, sont également inculpés le directeur de la police nationale, le premier commissaire Francisco Díaz, le conseiller présidentiel Néstor Moncada Lau, le chef de l'armée nicaraguayenne, le général Julio César Avilés Castillo, le ministre des Transports, le général à la retraite Oscar Mojica, et le président de l'Assemblée nationale, Gustavo Porras Cortés. Le directeur de l'Institut nicaraguayen de sécurité sociale, Roberto López, le conseiller présidentiel pour les questions de défense et de sécurité, Oscar Valladares, l'ancienne ministre de la Santé, Sonia Castro, et le président de la Banque centrale du Nicaragua, Ovidio Reyes Ramírez, font également partie de la liste. Redacción Confidencial, « Investigación de justicia argentina contra Ortega y Murillo elevará presión internacional », 3 octobre 2022 (<https://confidencial.digital/nacion/investigacion-de-justicia-argentina-contra-ortega-y-murillo-elevara-presion-internacional/>).

A travers ces stratégies juridiques, l'opposition démocratique nicaraguayenne poursuit donc un double objectif. Elle reconnaît la portée limitée de ces instruments, mais considère que la reconnaissance des exactions par ces instances lui confère une légitimité qui facilite la poursuite de ses actions en termes d'incidence politique. Plus encore, son objectif est de documenter, enregistrer et rendre accessibles ces informations en vue d'une future transition politique. Cela facilitera l'établissement des responsabilités et la mise en œuvre d'un processus de justice nationale axé sur la vérité, la réconciliation et éventuellement la condamnation des coupables et la réparation. L'ampleur et la quantité d'informations recueillies depuis 2018, ainsi que leur systématisation sont sans précédent dans l'histoire du pays et à l'échelle mondiale. En effet, contrairement aux enquêtes habituelles sur de tels événements, caractérisées par une distance temporelle entre l'enquête et les faits, ici, tout se produit quasi simultanément, garantissant ainsi des données plus complètes et exhaustives et facilitant d'éventuels processus de justice transitionnelle ultérieurs.

Des actions limitées mais un riche réservoir d'informations

De manière générale, les initiatives de l'opposition en exil exigent une dépense considérable de temps et d'énergie pour des individus souvent précarisés car ayant dû fuir leur pays, et désormais dans l'impossibilité d'y retourner. Les résultats tangibles de ces efforts demeurent, pour le moment, singulièrement restreints. Certes, à force de condamnations formelles et de déclarations de la communauté internationale, le gouvernement du Nicaragua est de plus en plus isolé. Néanmoins, dans les faits, le dictateur et son cercle jouissent encore d'une latitude totale pour perpétuer leur répression brutale.

Les difficultés des opposants en exil proviennent également parfois d'une absence de cohésion entre des personnes et des groupes d'une grande hétérogénéité. Bien qu'ils s'accordent sur les garanties minimales que le futur régime démocratique nicaraguayen devrait assurer, ils peinent à formuler des propositions concrètes et à représenter une alternative viable aux yeux des grandes puissances qui veillent à l'équilibre de la région (en particulier les Etats-Unis).

Toutefois, tout le labeur de documentation, d'enquête, de systématisation de l'information et de dénonciation ne saurait être vain. Lorsque le Nicaragua parviendra à se libérer de Daniel Ortega, une vaste majorité des acteurs nicaraguayens aura à cœur de mener à bien un processus de justice fondé sur le respect des droits humains et la promotion de la vérité quant aux faits de violence, afin de prévenir la répétition des erreurs du passé.

Pour citer ce chapitre : Garance Robert, « Continuer à lutter depuis l'extérieur : les stratégies internationales de l'opposition nicaraguayenne en exil », in D. Recondo (dir.), *Amérique latine. L'année politique 2023/Les Etudes du CERI*, n° 271-272, janvier 2024 [en ligne : www.sciencespo.fr/ceri/fr/papier/etude].